

# NEWSLETTER

## PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE



Numéro 29 - 7 juin 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

## PARTICULIERS

### LA MODERNISATION DES FORMATIONS POUR LES INDUSTRIES DE LA MER : DIGI4MER

Cette ambition de modernisation de l'offre de formation en lien avec les métiers de la mer s'inscrit pleinement dans la politique maritime pilotée par le Secrétariat général de la mer. À l'horizon 2030, il y a une potentialité de recrutements autour de 65 000 postes. Ainsi, différents métiers en tension seront concernés par ce dispositif afin de consolider ce domaine d'activité stratégique pour la France. Ce projet est financé à hauteur de 45 % par le Programme d'investissements d'avenir (PIA4) pour un budget total estimé à 4,36 millions d'euros Le projet sera opérationnel **à partir de la rentrée scolaire 2021.**



### RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Depuis le **1er mai 2021**, le montant de la rémunération des jeunes stagiaires de la formation professionnelle est réévalué. Pour en bénéficier, il faut soit être en recherche d'emploi et être inscrit à un stage de formation professionnelle, soit être engagé dans un dispositif d'accompagnement pour entrer en formation porté par le Plan d'investissement dans les compétences. Cette rémunération peut-être proposée dans le cadre d'un entretien avec un référent (Pôle emploi ou Mission locale) lors de la prescription d'une formation.



## ENTREPRISES

### DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE

L'objectif de ce dispositif conduit par l'Agence de Services et de Paiements (ASP), publié en novembre 2020, est de permettre à des entreprises industrielles de toutes tailles d'obtenir des subventions pour leurs projets d'efficacité énergétique d'une valeur de moins de 3 millions d'euros. Depuis le 29 mai, les taux d'aides ont été rehaussés selon la taille des entreprises. Pour candidater, il suffit de remplir un formulaire sur le site de l'ASP **jusqu'au 31 décembre 2022.**



## COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES

### APPEL À PROJETS ÉNERGIE COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION (CSR) 2021

Cet appel à projets (AAP) est mené dans le cadre du Fonds Économie circulaire porté par l'ADEME. Il vise à donner aux projets retenus la possibilité de structurer une filière de valorisation des déchets non recyclables et ce dans une logique de substitution aux énergies fossiles. Cet appel à projets concerne les collectivités territoriales, les structures agricoles comme les entreprises privées. La date de clôture pour le dépôt des dossiers est fixée **au 14 octobre 2021.**



### DÉVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX DANS LES TERRITOIRES

Pour accompagner et accentuer la dynamique des tiers-lieux dans les territoires, le gouvernement a lancé l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Fabriques de Territoire ». L'État intervient à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur 3 ans, avec un financement maximum de 50 000 euros par an et par structure. Le financement vise des projets clairement identifiés : 150 Fabriques hors des grands centres urbains et 120 dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cet AMI est permanent et les différentes candidatures sont analysées par vagues successives **jusqu'à octobre 2022.**



## CALENDRIER DES APPELS À PROJETS

Pour suivre en direct le calendrier des appels à projets du plan de relance

**CLIQUEZ ICI**